

des Princes &c. Juillet. 1707. 21

ravant, sans néanmoins que les payemens de quatre cens livres & au-dessous puissent être faits qu'en deniers comptans. Les expédiens qu'on a trouvez soit par la conversion de ces Billets en autres Billets des Receveurs Generaux, qui seront payez en argent comptant à leur échéance avec interêt au denier vingt; les rentes créées sur l'Hôtel de Ville, où l'on prendra des Billets de monnoye pour le capital entier, qui rapporteront l'interêt au denier dix-huit; & ceux que le Clergé doit prendre en vertu du Contrat du 13. Avril dont nous avons parlé; ces expédiens, dis-je, ôteront du commerce pour cent un millions de Billets de monnoye, & n'en restera plus que pour soixante douze millions; pour le rachat desquels, Sa Majesté a destiné dès à present dix millions toutes les années à prendre sur les revenus de ses Fermes Generales, de la maniere dont la Déclaration s'explique plus au long.

IV. Le Cardinal de Boiillon a fait un voyage en Normandie, pour faire la visite de son Abbaye de St. Oüen, & devoit ensuite se rendre à Pontoise; les amis de cette Eminence avoient crû qu'elle auroit la permission de paroître à la Cour, & l'honneur de saluer le Roi; mais les lettres de ce Pais-là n'en font aucune mention.

*Le Cardinal
de Boiillon
va en Nor-
mandie.*

V. On travaille avec succès aux Mines de Gascogne, dont nous avons parlé ailleurs, * si les avis venus de ce Pais-là accusent juste, cette découverte sera très-avantageuse à l'Etat; car on assure que sur cent livres pesant de Mine on tire trente-deux marcs de bon argent, & que

*Mines d'ar-
gent en Gas-
cogne.*

* Voyez, Tom. VI. pag. 163. & 321.